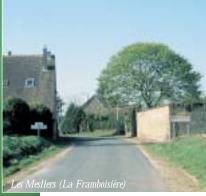




# Composer son paysage

# Les entrées de bourg organisation et mise en valeur





Lieux de transition entre l'espace cultivé et l'espace bâti, les entrées de bourg constituent des zones essentielles dans l'organisation du village.

Selon les endroits, cette limite était, autrefois, marquée par une ceinture de vergers ou de jardins potagers (les "ouches" de Beauce), par une mare, un alignement d'arbres ou encore une ferme.

Les communes se développant, les structures qui ne pouvaient trouver place au sein du village en ont été progressivement éjectées. Le cimetière puis les équipements publics, les pavillons individuels, les garages, les locaux industriels, les panneaux

publicitaires se sont installés dans le désordre le long des routes, à l'extérieur du tissu ancien.

Cette évolution a un double effet. D'une part, ces expansions rarement anticipées et difficilement maîtrisées ont entraîné une dislocation des limites du bourg, une banalisation du paysage communal. D'autre part, l'augmentation du trafic routier et l'élargissement des chaussées ont rendu la circulation dangereuse aux abords des agglomérations.

Aujourd'hui, la requalification des entrées de bourg constitue un enjeu majeur en terme de sécurité routière et de cadre de vie, car, pour de nombreux élus, les entrées de leur village ne doivent pas être simplement signalées par le panneau d'agglomération.

La maîtrise du développement de la commune, par un projet d'ensemble élaboré en amont de toute intervention, peut contribuer à affirmer l'identité du village et à renforcer son attractivité. Cette anticipation permet alors de cadrer l'aménagement des entrées du bourg.

Ce cahier propose des éléments de méthode pour mettre en place une réflexion sur le projet d'évolution de la commune. Il présente également les différents outils de "la reconquête des entrées de bourg" pour répondre aux questions concrètes posées par une urbanisation mal organisée.

#### Publication du C.A.U.E. d'Eure-et-Loir

#### Comité de pilotage :

- · Conseil Général • D.D.E

#### Membres invités :

- Syndicat du Pays Dunois
- Syndicat du Pays BeauceMaire de Soulaires





# L'entrée du village : un panorama, un seuil, un axe

Contrairement aux idées reçues, l'entrée du village ne commence pas au panneau d'agglomération et/ou aux premières maisons. La notion d'entrée de bourg s'articule autour de trois idées principales : un panorama, un seuil, un axe.



#### Un panorama

De loin, la silhouette du bourg est accompagnée par une ceinture verte plus ou moins dense, composée de murs, de clôtures, de vergers, de jardins potagers ou d'agrément, souvent cadrée par des chemins de ceinture. Ces franges organisent la transition entre champs et bâti, et marquent ainsi l'identité du village. Une réflexion sur les entrées d'un bourg passe par l'intégration et l'anticipation de l'évolution de ces lieux particuliers.





#### Un seuil

disparaître la porte du bourg. Pourtant, le seuil constitue aujourd'hui encore un symbole fort que l'on peut retrouver avec un bâtiment particulier, un bosquet, un arbre remarquable.

#### Un axe

Très souvent, l'évolution de l'urbanisation a fait En ligne droite ou sinueuse, ruban noir souligné par ses accotements de largeur variable, accompagnée d'un bâti plus ou moins homogène et maîtrisé, la route fait partie du paysage qu'elle traverse.

> Elle ne peut plus être aménagée sans une réflexion sur ses abords et son environnement.

## Deux enjeux pour les entrées de bourg : cadre de vie et sécurité

La plupart des communes aménagent de nouvelles zones d'activités ou d'habitat. Fréquemment sources de nuisances ou fortes consommatrices d'espaces, elles sont repoussées en périphérie du bourg. Un bâti hétérogène, juxtaposition de constructions banales, se met en place le long des routes d'accès entraînant une modification de la voirie et de ses abords. L'élargissement de la chaussée, la réduction des bas-côtés et l'extension des carrefours posent des problèmes de sécurité : sans repères visuels marquants, la voiture file de plus en plus vite, ignorante de l'espace traversé et de ses habitants.

Les questions de la qualité du cadre de vie et de sécurité routière apparaissent alors comme des enjeux majeurs à prendre en compte dans une réflexion globale pour l'aménagement des entrées du village.



Structures bâties disparates, chaussée informe et dangereuse, espaces publics peu aménagés, de nombreux éléments devaient être améliorés sur cette entrée de Saint-Denis-les-Ponts qui donnait une impression floue et peu avenante.



Un projet global, intégrant des éléments de sécurité sur la voirie, mais élaboré avec un souci d'aménagements de qualité (effacement des réseaux aériens, plantations, traitement de sols, mobilier urbain...) a permis de créer une entrée de bourg agréable, sécurisée, offrant une image claire et dynamique de la commune.

# <u>Reconquérir l'existant</u>

Même si l'anticipation de l'expansion du village constitue la démarche idéale, il convient, bien souvent, de traiter les situations existantes. Comment agir pour retrouver une entrée de bourg assurant à la fois une bonne sécurité et un paysage communal de qualité ? Deux échelles d'intervention sont à prendre en compte : les vues lointaines et l'arrivée dans le village.

### Les vues lointaines

La découverte progressive de la silhouette bâtie constitue un élément important dans la perception de l'entrée du village. Mais souvent, des constructions plus ou moins récentes, fréquemment implantées en rupture avec l'existant (volumes et nature du bâti, matériaux et couleurs employés, localisation par rapport au centre ancien) dévalorisent l'arrivée sur le village.

Pour retrouver une image harmonieuse du bourg, il faut envisager une intervention en périphérie, élaborée à partir des vues lointaines. Occulter les bâtiments par du végétal le long de la route d'accès ou à proximité des bâtiments, réduire visuellement les volumes trop importants par des bosquets répartis ponctuellement, améliorer les enduits, modifier les couleurs du bâti, ..., sont autant de moyens pour requalifier des vues lointaines.



Les franges aujourd'hui : des jardins potagers



Demain : les lignes brutes d'un lotissement ?



Et pourquoi pas un lotissement avec des plantations sur les limites qui assurent son intégration dans le paysage communal ? (haie périphérique, chemin planté...) (cf Cahier de l'A.U.E. n°5)

## L'affichage publicitaire

La publicité extérieure, culturelle et commerciale, ne doit pas nuire à la qualité du cadre de vie. Elle est réglementée par la loi du 29 décembre 1979, codifiée au code de l'environnement qui distingue trois objets : la publicité, l'enseigne et la préenseigne, chacun répondant à des règles spécifiques.

L'affichage sauvage, les supports prohibés, l'occupation abusive du domaine public constituent les principales infractions. Le maire assure la police à l'intérieur de l'agglomération et les services de l'équipement à l'extérieur.

La plupart des problèmes peuvent se résoudre par la concertation. Dans le cas contraire, après un dernier avis amiable, l'autorité compétente dresse le procès verbal de l'infraction et engage la procédure contraignante.

### La dissimulation des réseaux aériens existants

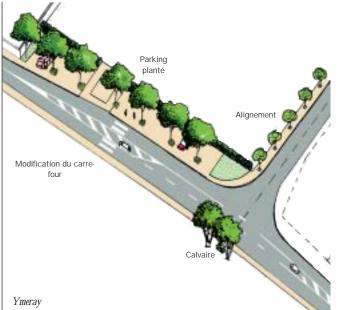
Les réseaux aériens marquent fortement de nombreux espaces publics. Dans le cadre de la restructuration d'une entrée de bourg, il peut être nécessaire d'envisager l'enfouissement de ces réseaux. En effet dans ce type d'intervention, il est important d'éviter le coup par coup et d'engager une réflexion d'ensemble : l'enfouissement de tous les réseaux couplé à un aménagement de surface (voirie, plantations...) peut permettre de diminuer le coût des travaux. De plus, un aménagement global est mieux subventionné que de petites interventions successives.

# L'arrivée dans le village

Fréquemment, l'évolution de la sécurité routière est l'élément déclencheur pour l'aménagement de l'entrée du bourg : mauvaises conditions de circulation (multiplication des véhicules, véhicules lourds disproportionnés, stationnement anarchique...), aménagements peu adaptés (voie trop large encourageant la vitesse, trop étroite posant des problèmes de visibilité, carrefours mal signalés...).

Par ailleurs, la qualité du cadre de vie constitue une motivation de plus en plus importante pour engager une réflexion sur l'entrée du village. L'hétérogénéité des clôtures, des architectures, de la nature du bâti dégradent les limites de l'agglomération. L'accumulation d'objets disparates (cabine téléphonique, transformateur, P.A.V., abri-voyageurs...), la prolifération des panneaux d'affichage, la multiplication des réseaux aériens surchargent l'entrée dans le village. L'abandon de certains éléments identitaires (château d'eau, haie, alignement d'arbres...) renforce la banalisation de ces espaces au profit d'objets ordinaires, d'aménagements fonctionnels, de qualité médiocre sans référence aux caractéristiques du village.

Seul un projet d'aménagement global et cohérent peut répondre à la fois aux impératifs de sécurité, de qualité urbaine et d'identité communale.

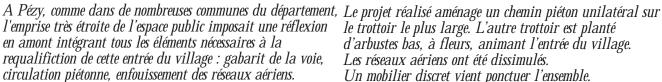


La commune d'Ymeray a mené conjointement une étude de sécurité et une étude paysagère sur la traversée du village. Le carrefour à l'entrée sud est apparu avec un double enjeu de sécurité et de valorisation de l'entrée du village.

La solution envisagée propose deux axes d'intervention : - la mise en place d'un stop et d'un "tourne à gauche" pour aménager un carrefour dangereux,

- la création d'une aire de stationnement agrémentée de tilleuls et la plantation d'un alignement de fruitiers sur la rue adjacente pour souligner le carrefour qui marque ainsi le seuil d'entrée du village. Le déplacement et la mise en valeur d'un calvaire vient renforcer cette image.







le frottoir le plus large. L'autre trottoir est planté d'arbustes bas, à fleurs, animant l'entrée du village. Les réseaux aériens ont été dissimulés. Un mobilier discret vient ponctuer l'ensemble.

L'intégration des petits équipements contribue à la cohérence de l'aménagement. Bancs, corbeilles, abris-voyageurs, luminaires, P.A.V. sont choisis et implantés en accord avec le projet d'ensemble (alignement d'arbres, stationnement...).



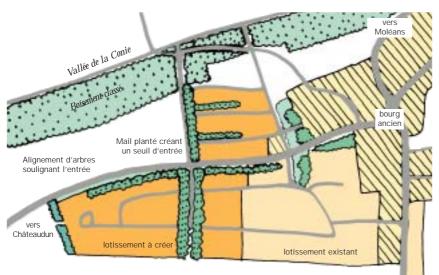


A Saint-Denis-les-Ponts, le choix d'une gamme de mobilier sobre, discrète et implantée en rythme avec l'alignement de charmes renforce la pertinence de l'aménagement.

# L'entrée de bourg, un projet d'évolution

L'urbanisation progressive des franges des agglomérations a modifié l'image des entrées de bourg. Réfléchir à l'aménagement de l'entrée de son village, c'est donc se poser la question de l'évolution de sa commune pour trouver un équilibre entre la qualité du cadre de vie et le souci du développement économique, du maintien et de l'accroissement de la population.

La mise en place d'une réflexion préalable, en amont de tout projet, permet d'élaborer un projet d'évolution pour l'ensemble du village. Ce document synthétique, cadrant les axes de développement de la commune (zone à construire, à protéger, liaisons à aménager, écran à créer...), permet d'organiser et d'anticiper l'aménagement des entrées du bourg.



Sur la commune de Donnemain-Saint-Mamès, un diagnostic paysager a permis de cadrer l'expansion du bourg. L'anticipation de la création d'un lotissement implanté en périphérie le long de la route principale va permettre l'acquisition de terrains nécessaires à l'intégration de ce nouveau morceau de bourg au bâti existant.

Fossés plantés, alignement le long de la route, mail traversant marquant le seuil, sont autant d'éléments qui, traitant les limites du futur quartier, mettront en valeur cette entrée du bourg.

Donnemain-Saint-Mamès, Cf. Audit d'aménagement, C. Beaudesson, paysagiste dplg - F. Cordier, architecte dplg

Pour la plupart des communes, un projet d'évolution peut suffire à anticiper l'expansion du village : opportunités foncières pour l'acquisition de terrains nécessaires, préverdissement pour intégrer le futur quartier au paysage communal, argumentaire pour affirmer l'image de la commune face aux projets immobiliers incohérents, orientations d'aménagement spécifiques dans le cadre du volet paysager des permis de construire pour une maison privée ou une entreprise. Pour donner une valeur réglementaire et des outils opérationnels aux choix effectués, les communes ayant un projet de développement déjà avancé peuvent envisager l'élaboration d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme - P.L.U. - ou carte communale).



A Châtillon-en-Dunois, la volonté de mettre en place un eco-musée en créant un "tour de village", aménagé avec des plantations locales, a permis de profiter d'opportunités foncières successives (remembrement, ventes) pour acquérir les terrains nécessaires.

Aujourd'hui, un écrin de verdure cadre les futures zones d'expansion de la commune et met en valeur les entrées du village. Il accompagne le bâti en aménageant une transition douce vers les champs.

# A savoir : l'implantation du panneau d'agglomération

"Les panneaux sont posés en vis-à-vis à moins de 100 mètres du bâti et sur l'accotement droit mais avec doublement possible sur le côté gauche. L'agglomération se définit par rapport à des bâtiments espacés de moins de 50 mètres ; ceci détermine le bon positionnement des panneaux d'entrée et de sortie. Dans tous les cas, les panneaux sont installés à moins de 100 mètres du dernier bâti de l'agglomération." (Le code de vos routes - DDE).

Les panneaux ainsi implantés indiquent les limites règlementaires de l'agglomération et engagent la responsabilité du maire sur cette zone. Mais une entrée de village ne se réduit pas à cette signalétique d'ordre administratif.

# Les entrées de bourgs, c'est l'affaire de tous !

Les riverains participent à la qualité des entrées de village par leurs clôtures, leurs plantations et le fleurissement des bas-côtés. Les municipalités sont responsables de l'entretien des voies communales, des équipements publics implantés sur la voie ou vus depuis la voie. Les élus coordonnent la réflexion pour les projets de développement de la commune. Ils adoptent les documents d'urbanisme et délivrent les permis de construire.

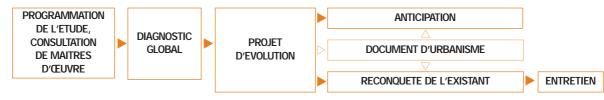
Le Conseil Général, à partir du panneau d'agglomération, est responsable de l'entretien et de l'aménagement de la voie ellemême. Il est partenaire technique et financier pour l'aménagement des abords (plantations, cheminements piétons...) ainsi que pour la fourniture, la mise en place et l'entretien de certains équipements comme les abris-voyageurs.

L'Etat participe à l'élaboration des documents d'urbanisme et veille au respect de la législation.



# Ce qu'il faut retenir

#### EN AMONT, UN PROJET D'EVOLUTION POUR LA COMMUNE



#### RECONQUERIR L'EXISTANT



**PREVISIONNEL** 

**BUDGET** 

CHOIX DU **PAYSAGISTE** 

**PROJET** D'AMENAGEMENT

DEMANDE DE **SUBVENTIONS**  **ACQUISITIONS** DE TERRAINS REALISATION DES TRAVAUX

**ENTRETIEN** 



# Quelles aides financières ?

- Etude globale
  - . Conseil général : "Etude d'urbanisme".
- Travaux d'aménagement
  - . Conseil Général : Fonds Départemental d'Investissement Routier (FDIR), subvention pour opération de sécurité ou redistribution des amendes de police, Contrats Départementaux de Développement Rural (CDDR) passés avec les Pays.
  - . Aides à la plantation de haies : Conseil Général, PNR Perche, Pays Perche, Pays Chartrain et Pays de Beauce.
  - . Certains contrats de Pays ont inscrit l'aménagement des entrées de bourg dans leur programme d'actions.
- Autres aides : La dissimulation des réseaux aériens dans les bourgs de moins de 5000 habitants est financée dans le cadre d'une convention départementale liant le Conseil Général, France Telecom, les Syndicats Intercommunaux d'Electricité et E.D.F. La part resà la charge de la commune est comprise entre 25% et 40 % du montant total des travaux. tant

# Pour en savoir plus

- CAUE 28 : aspects paysagers, urbains et architecturaux
  - Programmation, animation, assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- DDE 28 : voirie, documents d'urbanisme, études de sécurité
  - Programmation, assistance à la maitrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.
- Conseil général : voirie, effacement des réseaux aériens, plantations, aménagements

02 37 21 21 31

02 37 20 40 60

02 37 20 11 81





Conseil d'Architecture

d'Urbanisme et de l'Environnement

6 rue Garola - 28000 Chartres Tél. 02 37 21 21 31 Fax 02 37 21 70 08 e-mail: caue28@imaginet.fr

Directeur de la publication : S. Abdulac

Conception: M.N. Buchou Graphisme : V. Vong Crédit photos : CAUE et DDE ISSN 1623 - 0183